

Nous traitons ici de l'année civile 2023 avec également une vue sur les événements marquants des quatre premiers mois de l'année 2024.

En 2023, nous avons poursuivi et consolidé les activités et objectifs fixés lors de l'Assemblée Générale de 2022, lors de laquelle le CA avait été élargi à six personnes. Nous nous étions alors donné quatre grandes priorités pour deux ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale 2024, ainsi que des stratégies pour les mettre en œuvre.

Ces quatre priorités étaient et sont toujours :

- Pérenniser l'association et dynamiser son fonctionnement interne
- Améliorer la diffusion de notre information
- Améliorer notre efficacité dans nos actions sur le plan juridique
- Mieux accompagner et soutenir les personnes EHS

Il s'agit donc de faire un point à l'issue de ces deux années.

PÉRENNISER L'ASSOCIATION

Les raisons qui motivent l'existence et les actions de Robin des Toits sont toujours là et nécessitent de poursuivre, voire accroître, nos efforts. Nous avons toujours un nombre important de demandes qui affluent à la messagerie et lors des permanences téléphoniques, avec des personnes en quête d'information, de conseils et d'aide.

Pour répondre à cette demande, nous avons besoin :

- D'adhérents, pour nous donner des moyens et légitimer notre action,
- D'adhérents actifs, qui puissent jouer un rôle, au plan local, dans les délégations, et au plan national, au Conseil d'administration, dans les commissions et les groupes de travail,
- De compétences, notamment dans les domaines de la biologie, de la communication, du juridique.

- Augmenter le nombre d'adhérents

En 2023, le nombre d'adhésions a dépassé les 1 000, en progression de près de 7 % par rapport à 2022. En outre, le taux de renouvellement d'adhésions, c'est-à-dire la part des adhérents en 2022 qui ont renouvelé en 2023, s'établit à 74 % (3 adhérents sur 4 renouvellent), un taux en très nette progression par rapport aux années précédentes (50 %).

L'on peut y voir l'effet cumulé de plusieurs mesures du côté de Robin des Toits :

- Le passage d'une adhésion par année calendaire à une adhésion de date à date, avec relance systématique avant la date de fin d'adhésion,
- La simplification des tarifs d'adhésion (une seule adhésion de base, possibilité d'adhérer à un tarif minimum de solidarité),
- L'action des délégations, dont trois ont vu le jour cette année,
- L'intérêt suscité par la Lettre aux adhérents papier (envoyée par courrier postal), qui paraît bénéficier d'un taux de lecture important et suscite des commentaires positifs.

L'on peut aussi y voir un effet d'une demande accrue, liée à la prolifération des antennes-relais 5G (Free est très actif), à un nombre toujours croissant de personnes ayant des symptômes en liaison avec ces antennes ou d'autres sources d'ondes, au bouche à oreille qui fonctionne pour orienter des personnes vers la messagerie ou la permanence téléphonique. Le fait de suggérer aux personnes qui appellent la permanence d'adhérer, peut aussi jouer.

Ceci devrait nous inciter à chercher cette année de nouveaux adhérents. Outre que cela renforcera notre assise et notre représentativité, nous pourrions y trouver un vivier pour de nouveaux adhérents actifs.

- Augmenter le nombre d'adhérents actifs

Nous parlons ici des adhérents actifs au sens de nos statuts : ce sont les personnes actives dans une délégation locale ou chargées d'une mission au niveau national.

A ce jour, l'association compte 14 délégations, couvrant 34 départements, en progression par rapport à l'année passée. Ces délégations sont composées de une à dix personnes. Ont été créées en 2023 et début 2024 les délégations : Aveyron, Bouches-du-Rhône, « Nièvre-Yonne-Cher » et La Réunion. Des délégations existantes ont également reçu du renfort : Allier, Hautes-Pyrénées, Poitou, Tarn.

Cependant, même si notre couverture géographique progresse, il y a encore des zones à couvrir, notamment dans l'Est, le Nord-ouest, le Centre. Les appels reçus à la permanence téléphonique et les messages reçus à la messagerie nationale montrent clairement qu'un tel ancrage local correspond à une forte demande.

Outre les délégations, des membres sont actifs au sein des Commissions, avec la Commission Scientifique et la Commission EHS. Lors du séminaire de Lalbenque, en novembre 2023, nous avons créé la Commission Technique.

Il s'agissait de différencier les questions purement scientifiques, dans les domaines de la physique, de la biologie, de la médecine, des questions plus techniques, portant sur les mesures des ondes électromagnétiques artificielles, des effets de différents équipements, comme par exemple les panneaux photovoltaïques, les éoliennes, ou encore les systèmes de répartition des consommations électriques de chauffage, l'effet des lignes haute tension etc....

L'idée est que les membres du CA, les délégués et membres actifs puissent poser des questions à cette Commission, correspondant à leurs propres interrogations ou à celles du public. Cette Commission Technique compte aujourd'hui 5 membres et a été sollicitée à de nombreuses reprises au cours de cette année.

Enfin, dans le domaine de la communication, une équipe vidéo a été constituée.

- Augmenter le nombre de personnes siégeant au CA

Le CA élu en mai 2023 comportait huit membres :

Patrice GOYAUD, *Président*
Jean ROBERT, *Trésorier*
Henri BOULAN, *administrateur*
Laetitia CASAYS, *administratrice*
Manon DUBOIS, *administratrice*
Frédéric FURLANO, *administrateur*
Marie-France HEBRARD, *administratrice*
Lionel PAQUIEN, *administrateur*

En pratique, le CA fonctionne aujourd'hui avec quatre membres en raison de problèmes de santé pour un administrateur, de nouvelles obligations professionnelles pour deux autres et d'une démission du CA.

Jean cumule la gestion des finances et celle des adhésions avec son rôle d'administrateur.

Cette situation n'est pas satisfaisante, car elle fait reposer toute l'activité du CA sur un nombre bien trop limité de personnes. Il s'agirait donc d'étoffer très nettement ce Conseil, et de faire en sorte que tout ne repose pas uniquement sur l'activité de ses membres.

Plusieurs pistes existent pour y parvenir :

- Impliquer davantage les délégations dans le fonctionnement du CA, des membres de délégations importantes siégeant au CA selon des modalités à définir,
- Ranimer l'instance du Conseil

Le Conseil est une instance placée auprès du Conseil d'Administration qui réunit tous les membres dont l'action et l'expertise technique peuvent être utiles afin de permettre au Conseil d'Administration de prendre certaines décisions. Le Conseil peut inviter ponctuellement toute(s) personne(s) pouvant être utile(s) au débat.

Les responsables des délégations locales sont membres de droit du Conseil. Les autres membres sont désignés par le Conseil d'Administration qui revoit la liste des membres une fois par an.

Les membres du Conseil ont une voix consultative sur chaque sujet soumis au dit Conseil par le Conseil d'Administration.

Robin des Toits a fait le choix de l'indépendance, fonctionnant uniquement avec les adhésions et dons, sans subvention, pour garantir sa totale indépendance. Réciproquement, le bénévolat est la règle pour tous les membres actifs, CA et délégations compris (à l'exception de quelques tâches de secrétariat confiées à une auto-entrepreneuse).

Il est donc essentiel que nous recrutions un nombre significatif de nouveaux administrateurs, qui viennent renforcer l'équipe existante et que le partage des tâches avec les délégués, bien amorcé, s'amplifie.

Les liens entre délégué(e)s et administrateurs se consolident chaque année au cours de deux séminaires de travail intensif, facilité par la prise en charge logistique par la Commission dédiée.

La liste qui est présentée à la nomination par l'Assemblée Générale, le 1^{er} juin 2024, comporte 6 membres : 4 sortants et 2 personnes issues du groupe des adhérents actifs (voir la liste dans le document consacré à l'élection du Conseil d'Administration).

Le Conseil d'administration fonctionne de façon collégiale, non hiérarchique. Dans sa forme actuelle, il se réunit de façon formelle trois fois par mois pendant deux heures et par des contacts réguliers. Cette forme collégiale est renforcée par les nouveaux statuts élaborés en cours d'année et qui sera soumis pour approbation à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra juste avant l'Assemblée Générale Ordinaire.

AMÉLIORER LA DIFFUSION DE NOTRE INFORMATION ET ACCROITRE AINSI SON IMPACT DANS L'OPINION

La mise en ligne du nouveau site de l'association reste une préoccupation majeure. Ce travail est toujours en cours, s'avérant une opération très lourde et complexe, qui se poursuit.

La tentative d'apparaître sur les réseaux sociaux n'a pas vraiment abouti à ce jour, faute surtout de personnes ayant le temps et les compétences pour s'en occuper.

La période 2023 et début 2024 a par ailleurs été marquée par une multiplication de nos actions de communication et d'information :

> Les effectifs de la **Permanence téléphonique** et de la **Messagerie** ont été renforcés, après des appels à candidature. Quatre personnes répondent à la Permanence et huit traitent les très nombreux messages et questions arrivant sur la Messagerie. Les réponses préenregistrées ont été enrichies et actualisées.

Les **Lettres aux adhérents** sont éditées régulièrement. Les adhérents manifestent un intérêt croissant pour la version papier de la Lettre, dont la diffusion est passée de 150 à 250 exemplaires. Cela a certes un coût, mais assure, semble-t-il un taux de lecture nettement accru par rapport à la version électronique.

> Les Lettres aux adhérents et la Lettre d'information circulent au-delà des destinataires, notamment via les Collectifs qui les rediffusent.

> Plusieurs documents scientifiques de grande qualité ont été produits et diffusés :

- « *Nanoparticules magnétisables, graphène et modifications des comportements : fenêtre entrouverte sur un monde trop méconnu* » par Pierre-Marie Théveniaud
- « *Les grandeurs physiques utilisées en sciences et leurs unités* » par Guy et Sylvie Cautenet
- « *Antennes et ondes téléphoniques : c'est plus simple que vous ne le pensez !* » par Guy et Sylvie

Toujours dans le domaine scientifique et technique, les Commissions concernées ont encore affiné les outils de mesure.

Des conférences publiques ont été organisées par des délégations (Hautes-Pyrénées, Isère), qui ont également tenu des stands sur divers salons.

Dans le courant de l'année, le **Manifeste de Robin des Toits**, sous-titré « *NOUS LIBÉRER DU TOUT CONNECTÉ. Pour un système de télécommunications qui respecte vraiment la santé du vivant, la planète et la vie démocratique* » a été finalisé.

Ce Manifeste, travail d'équipe sous la houlette de Denis Bourgeois, est le résultat des travaux entrepris sur le thème de « *ce pour quoi nous sommes POUR* » et a été décliné en trois versions, une version de présentation, une version synthétique et une version intégrale.

Un dossier de réponse a été constitué suite à la parution d'une recommandation très contestable de la Société Française de Santé au Travail (SFST), intitulée « *Electrohypersensibilité : Repères pour la pratique médicale* », réponse qui réfute de façon très documentée les nombreuses contrevérités contenues dans cette recommandation. Cette réponse a recueilli la co-signature de 47 associations et collectifs et a été diffusée, sous cette signature collective, à tous les médias.

L'association Robin des Toits est aussi co-signataire d'une « *Lettre ouverte aux Représentantes et Représentants de la Nation au sujet du compteur/capteur connecté Linky* » avec 80 autres associations et collectifs.

Le lien avec les associations d'éleveurs impactés par les CEM est maintenu depuis notre engagement sur Mazeyrat d'Allier et une lettre spécifique a été envoyée aux député(e)s par la délégation du Puy de Dôme.

Un dossier très complet sur les ondes électromagnétiques en direction des élu(e)s - député(e)s et sénateurs/trices - a été diffusé en avril 2024, en invitant membres actifs et adhérents à l'utiliser pour rencontrer leurs élus, ce afin d'obtenir enfin une réglementation protectrice de nos santés et de notre vie privée.

CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL VIDÉO

Il a été décidé lors du dernier séminaire à Lalbenque de créer un groupe de travail pour la réalisation d'un programme vidéo.

Emmanuel, Yann, Marc (du Tarn), et Jean (jonction avec le CA) en sont les animateurs.

Depuis, ce groupe s'est mis au travail et a orienté son action sur différents axes :

- Yann a réalisé plusieurs vidéos sous forme d'interviews de Frédéric sur des thèmes variés touchant aux problématiques habituellement traitées par RDT. Ces vidéos ont été insérées sur une chaîne youtube dont Yann s'occupe également de la mise en place. (<https://www.youtube.com/@RobinDesToitsOfficiel>).
- Un partenariat technique avec l'IGA a permis de mutualiser du matériel informatique adapté sur lequel un logiciel de montage vidéo, acheté par Robin des Toits, devrait permettre à Emmanuel de commencer à faire du montage vidéo pour l'association.

Le groupe de travail s'est également considérablement renforcé depuis, en s'adjoignant les compétences d'Estelle et d'Antoine de l'entreprise LAZULI FILMS, en tant que cinéastes professionnels, et de Thomas FATIGATI, pour les séquences d'animation.

L'équipe ainsi constituée a permis de mettre en place un programme de réalisation vidéo assez complet, qui ne demande plus maintenant que d'être finalisé en trouvant les fonds nécessaires.

Deux points restent à améliorer : les relations avec les médias et les relations avec les organismes, en France et à l'étranger, qui œuvrent dans le même sens que nous. Jean-François a pris en charge la collecte d'informations au plan international, en plus de ses autres attributions. Dans ces domaines, nous avons un grand besoin de renforts.

AMÉLIORER NOTRE EFFICACITÉ DANS NOS ACTIONS SUR LE PLAN JURIDIQUE

L'action juridique fait, de par nos statuts, partie de nos moyens d'action, nous permettant de « *représenter en tous lieux et auprès de toutes instances, et notamment en justice, les intérêts matériels et moraux des citoyens dans le cadre de leur exposition aux champs électromagnétiques artificiels et/ou de leur utilisation de matériels émetteurs de champs électromagnétiques artificiels* ».

C'est dans ce cadre que nous avons plusieurs actions juridiques en cours.

ENEDIS : Affaire des panneaux de bois Linky

Robin des Toits finance les frais d'avocats de la plaignante (cabinet ADAES, Me V.Corneloup).

Le 24/03/2023, le Tribunal de Nanterre a condamné ENEDIS à poser un panneau de contrôle d'un modèle agréé derrière chaque compteur Linky et a validé l'irrégularité de la pose de ces compteurs sans remplacement des panneaux de support en bois existant préalablement à cette pose.

ENEDIS a depuis fait appel de ce jugement. L'affaire devrait être jugée en appel en juin 2024.

VENDÉE EAU : Demande d'abrogation d'un règlement de services abusif.

Robin des Toits finance les frais d'avocat du recours principal (Me Kamar-Eric HADI). 14 usagers se joignent à cette action. Une mise en demeure a été adressée le 22/12/2023 à la société VENDÉE EAU demandant la suppression des dispositions à caractère abusif de son règlement de service (surfacturation de frais de relève pour les usagers refusant les compteurs communicants, menaces de coupure d'eau, etc)

Si un refus devait être opposé à cette demande, ROBIN DES TOITS et les co-plaignants ont mandaté Me HADI pour saisir les juridictions compétentes. Aucune réponse à ce jour de la part de VENDÉE EAU.

ENEDIS / EDF :

Cette action a pour objets : la suppression de l'obligation d'accepter la pose d'un compteur Linky, la suppression de la faculté que s'octroient EDF & ENEDIS d'effectuer arbitrairement des coupures d'électricité et menaces de coupures en cas de refus de pose d'un compteur communicant, la suppression de la faculté que s'octroie la société EDF de facturer sur la base d'estimations les clients qui ne sont pas mensualisés et qui ne sont pas équipés d'un compteur communicant.

Robin des Toits finance les frais du recours principal (Me K-E HADI). Treize usagers se sont joints à l'action de ROBIN DES TOITS. Assignation devant le Tribunal Judiciaire de Paris prévue dans le courant du mois d'avril 2024.

CRE (Commission de Régulation de l'Énergie) :

ROBIN DES TOITS s'est associé au recours gracieux du 28/08/2023, initié par STOP LINKY 88, relatif à la délibération de la CRE du 21/06/2023 établissant une tarification discriminatoire, selon que l'utilisateur est équipé d'un compteur Linky ou non, sur les prestations annexes réalisées par les gestionnaires de réseau de distribution d'électricité (dont fait partie ENEDIS).

ROBIN DES TOITS a participé aux frais d'avocat, l'avocat chargé du recours étant Me BODA. La CRE ayant rejeté ce recours, il a été décidé, fin octobre 2023 de porter une action contentieuse devant le Conseil d'Etat. RDT a donné mandat de représentation à Me BODA, l'autorisant à se pourvoir en notre nom.

ANSES :

Cette affaire concerne le simulacre de consultation publique de l'ANSES concernant la 5G (Expositions aux champs électromagnétiques liées au déploiement de la technologie de communication « 5G » et effets sanitaires éventuels associés), les rapports à charge de certaines associations, dont ROBIN DES TOITS, ayant été systématiquement écartés des conclusions de cette consultation (rapport et avis consolidé de février 2022).

Un premier recours gracieux auprès du Tribunal administratif adressé le 13 avril 2022 n'ayant reçu aucune réponse, il avait été confié à Me Lisa ARAZI, le soin de nous représenter dans le cadre d'une action commune avec les associations ALERTE PHONEGATE et ECERI. A ce jour aucune réponse de l'ANSES, malgré une mise en demeure du Tribunal administratif en mars 2023.

ROBIN DES TOITS avait organisé en 2022 une collecte de fonds (crowdfunding) à hauteur de 5 000 € pour financer les frais d'avocat.

MIEUX ACCOMPAGNER ET SOUTENIR LES PERSONNES ÉLECTROHYPERSENSIBLES (EHS)

Robin des Toits n'est pas une association d'EHS. Néanmoins, se préoccuper des effets des ondes électromagnétiques sur la santé fait que nous sommes régulièrement confrontés à la problématique de l'électro(hyper)sensibilité et aux questions de personnes EHS ou de personnes qui se posent des questions sur ce sujet. Ceci a amené Robin des Toits à des prises de position importantes.

L'une d'elle est le fait de considérer l'EHS non pas comme une maladie, mais comme un handicap lié à un environnement toxique. Cette prise de position, qui n'est pas partagée par toutes les associations, a des répercussions importantes. Elle vise notamment à éviter que les EHS soient considérés comme des malades qu'il faut traiter, éventuellement dans un service psychiatrique, alors que c'est l'environnement qui est en cause, pas elles. C'est donc l'environnement qu'il faut traiter, pour le bien des personnes EHS mais aussi pour l'ensemble de la population. En France, les personnes souffrant de handicap sont reconnues par la société via la MDPH (Maison

Départementale des Personnes Handicapées), la prise en charge se fait au niveau social (revenu, adaptation du poste de travail, aide à l'aménagement du logement, accessibilité aux soins). Les EHS peuvent déjà obtenir une RQTH (Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé) en milieu ordinaire. C'est souvent le seul document de reconnaissance officielle qu'ils peuvent obtenir.

Pour mieux accompagner et soutenir les EHS, nous avons au cours de l'année 2023, participé à la première rencontre de l'ESC (Europeans for Safe Connection), une nouvelle association européenne, pour faire reconnaître l'EHS en Europe, partager les connaissances et échanger avec nos partenaires européens.

L'EHS constitue un thème récurrent à la messagerie et à la permanence téléphonique. Ceci nous conduit à répondre aux questions, mais aussi à suivre, par des échanges téléphoniques, un certain nombre d'EHS et de nous mobiliser pour leur apporter de l'aide concrète. Un membre actif tient à jour d'une liste de personnes ressources sur tout le territoire (hébergement, médecins, dentistes, ...).

La Commission EHS a produit des fiches dédiées à l'EHS, « *Bonnes pratiques pour les EHS* », « *payer sans carte bleue* », « *Habitat pour les EHS* » et « *Rééducation vestibulaire (vertiges)* » qui font un point très complet de nos connaissances et conseils. Ces fiches concernent les EHS, mais sont utiles à la population entière, toujours dans l'idée que toute la population est soumise, à son corps défendant mais souvent sans le savoir, aux ondes électromagnétiques. Des recherches ont en outre été demandées aux commissions techniques et scientifiques pour approfondir nos connaissances et mieux répondre aux EHS (effets du Linky, panneaux photovoltaïques).

Nous avons également étudié toutes les propositions de soutien aux actions d'autres associations, avec la signature ou la participation de Robin des Toits après accord du CA (Lucioles, action en direction des fabricants d'audioprothèses, pétitions...).

Enfin, la problématique EHS est incorporée dans tous nos documents, comme par exemple le Manifeste édité début 2024.

Toutes ces actions demandent à être poursuivies, notamment pour accroître la visibilité des EHS et faire prendre conscience au plus grand nombre de cette problématique. La participation à la vidéo « *Ma vie en mode avion* » en liaison avec l'ESC en fera partie.

EN CONCLUSION

Au cours de cette année 2023 et les premiers mois de 2024, beaucoup d'actions ont été entreprises.

Cela a nécessité d'être réactifs, d'être très souvent en contact, par téléphone ou en visioconférence. Même si le fonctionnement n'est pas encore optimal, faute d'un nombre suffisant de membres actifs au plan national, beaucoup a été fait, au sein du CA, des commissions, des délégations et par l'ensemble des membres actifs.

Nous ne pouvons tous les citer, mais qu'ils et elles soient tous et toutes remerciés pour leur militantisme, l'énergie dépensée, le temps passé, le tout dans la bonne humeur. Grâce à tous ces efforts, la notoriété de Robin des Toits s'accroît et nous gagnons de nouveaux adhérents, gage de pérennité pour notre association.